



**Numéro 73**  
2 septembre  
2020



## COLZA

- Semis
- Désherbage
- Ravageurs

## TOURNESOL

- Récolte

## CEREALES D'HIVER : SEMENCES DE FERMES

## RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO : Rappel

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 29 du 01/09/2020. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VAN CRANENBROECK  
07 79 99 53 40

### Service Agronomie

418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE-SUR-SEINE  
Tél. : 01 64 79 30 75  
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



## COLZA

## Semis à 3 feuilles

### ▲ Semis

Les secteurs bien arrosés depuis le 10 août observent une levée rapide et vigoureuse de leur colza. Les semis du 15-20 août sont au stade 2-3 feuilles et ne devraient plus rencontrer de difficultés.

En revanche les secteurs restés dans le sec n'observent pour le moment pas ou très peu de levée de colza. Aucune prévision de pluie dans les 7 jours à venir, peu de vent et une hausse des températures à la fin de cette semaine ne vont pas améliorer leur situation...

Dans ces conditions les semis en phase de germination sont à fort risque de retournement.

- Préférer une semence fermière à moindre coût, augmenter la densité de semis, rouler et attendre la levée pour désherber.

### ▲ Désherbage

Pour les parcelles encore non levées, il est conseillé de miser sur un, voire deux passages de post-levée à partir du stade rayonnement au cas où la levée du colza ne serait pas satisfaisante. Si la parcelle est très sale, notamment en géranium, l'impasse du prélevée n'est pas recommandé. **Si possible envisager un changement de culture.**

- Pour le tableau de conseil se référer à l'infoplain n°72.

### ▲ Ravageurs

#### ▲ Limaces

Malgré le sec, des attaques ont pu avoir lieu dans les terres les plus argileuses et surtout les préparations avec beaucoup de paille.

- Poser un piège (bâche noir 50 cm x 50 cm avec quelques granulés anti-limaces à base de métaldéhyde) pour évaluer la pression. Vérifier le piège et réhumidifier régulièrement sous la bâche.

#### ▲ Petites altises

La pression reste modérée pour le moment même si l'on observe la présence de piqûres. Attention l'augmentation de l'ensoleillement et des températures dans les prochains jours pourraient être favorable aux petites altises.

Les premiers semis aujourd'hui à 2-3 feuilles devraient mieux supporter cette augmentation de populations (sauf si le temps sec persiste). En revanche les parcelles en difficultés (stade cotylédon, faible croissance, présence de repousses de colza dans les environs) doivent être surveillées très régulièrement.

### La situation peut vite évoluer en 2-3 jours !

- Seuils indicatifs de risque avant le stade 3-4 feuilles :  
-8 pieds/ 10 avec morsures pour un colza poussant.  
-3 pieds/10 pour un colza à croissance lente (cela devient le cas avec la persistance du sec).

➤ [Produit](#)  
ZEON à



**RESERVE AUX ADHERENTS**

**Conditions d'utilisation des insecticides :** hygrométrie supérieure à 70 %, températures pas trop élevées, absence de vent. Intervenir de préférence le soir

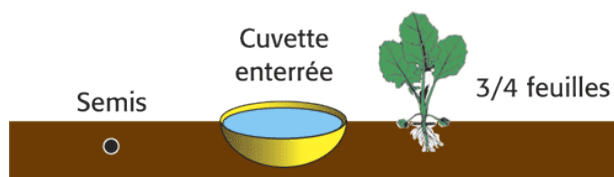


Petite altise  
Source : Terres Inovia

## La mise en place de cuvettes jaunes enterrées permet d'évaluer la population d'altises et d'aider au choix d'intervenir ou pas avec un insecticide.

Protocole de la cuvette jaune :

- A 10 m de la bordure
- Au plus près d'une ancienne parcelle de colza.
- Enterrer la cuvette lors du semis et graduellement la positionner à hauteur de la végétation.
- Remplir la cuvette d'un litre d'eau mélangé à un produit vaisselle.
- Visiter et renouveler le piège au moins une fois par semaine.



Des semis précoces avec un développement rapide du colza peuvent permettre de dépasser le stade sensible au moment des vols de petites altises.

## TOURNESOL

### Maturité

Le stade optimal de récolte du tournesol se situe quand la majorité des capitules ont atteint 9-11% d'humidité. Si la parcelle est hétérogène et qu'une partie n'est pas suffisamment mure, il est préférable de récolter tout de même pour éviter une surmaturité par ailleurs.

L'observation du tournesol est un bon moyen d'estimer l'humidité de la parcelle : le dos du capitule vire du jaune au brun. Les feuilles de la base et du milieu de la tige sont sèches. Quelques feuilles hautes sont encore un peu vertes. Les fleurons tombent d'eux-mêmes. La tige devient beige clair.

Les photos ci-dessous indiquent l'échelle de maturité :



30 %



15 - 20 %



10 - 15 %  
Récolte possible



9 - 11 %  
Stade optimal



8 - 10 %



4 - 8 %  
Surmaturité

(Source : Terres Inovia)

## CEREALES D'HIVER : SEMENCES DE FERME

### Réaliser ses traitements de semences à la ferme

Avec l'interdiction des néonicotinoïdes, il n'existe plus de protection à base d'imidaclopride contre les pucerons d'automne. Le traitement de semences reste cependant conseillé pour les protections de maladies (carie du blé, charbon nu, piétin échaudage, septoriose...) et de ravageurs comme le taupin ou la mouche grise.

Quand traiter ?

Au plus près de la date de semis. Les traitements de semences contenant un insecticide doivent être réalisés moins de 3 semaines avant le semis.

## Les précautions à prendre

⇒ **Le triage** : retirer un maximum de petits grains et de grains fusariés. Si nécessaire, réaliser un 2<sup>ème</sup> passage au trieur et/ou adapter la cadence.

⇒ **Votre protection** : utiliser un masque équipé de cartouche A2 P3, des lunettes de protection, une combinaison spécifique, des gants en nitrile ou néoprène.

**Rappel** : les masques anti-poussière de bricolage ne vous assurent pas une protection efficace car l'étanchéité avec votre visage n'est pas correcte et ils ne vous protègent donc pas contre les risques chimiques.

Pour les gants et la combinaison, vérifier la présence du pictogramme « éprouvette ». Cette information est présente sur le suremballage des gants et sur l'étiquette de la combinaison.

⇒ **Après le traitement** : lors du nettoyage du matériel, conserver votre équipement pour vous protéger des risques d'éclaboussures.

### **Vérifier le PMG et la faculté germinative**

Les conseils de densités de semis se basent sur une faculté germinative de 95 %.

#### **Test de germination**

① Placer des échantillons de 200 grains par variété sur du papier buvard humide dans le réfrigérateur pendant 72 h (à 4-5° C) afin de lever la dormance.

Un test de germination sur les semences traitées sera plus représentatif car le traitement de semences agira sur les champignons, en particulier les fusariums, dont la présence est aussi possible sur de gros grains et non visible.

② Mettre dans une pièce à température ambiante (18° C ou plus) en lumière alternée (lumière naturelle). Le papier buvard doit toujours rester humide sans non plus être détrempé (pour éviter le risque de pourriture).

③ Compter le nombre de plantules normales 7 jours après et calculer le pourcentage.

④ Si le résultat est inférieur à 95 %, augmenter la densité de semis en conséquence.

Si après les opérations de tri et de traitement, les semences présentent une faculté germinative correcte mais inférieure à 95 %, il sera nécessaire d'ajuster la densité de semis de la façon suivante :

$$\text{Grains à semer/m}^2 = \frac{\text{densité de semis conseillée/m}^2}{\text{faculté germinative} / 95}$$

Exemple, pour une densité de semis de 300 grains/m<sup>2</sup> et une faculté germinative à 80 % :

$$\text{Grains à semer/m}^2 = \frac{300}{80 / 95} = 356 \text{ grains/m}^2$$

#### **Poids de Mille Grains (PMG)**

Connaître précisément le Poids de Mille Grains (PMG) de vos semences est loin d'être superflu. Une différence de 5 g de PMG sur une densité de 250 gr/m<sup>2</sup> correspond à 12,5 kg/ha, soit environ 10 % du coût de la semence.

Vérifier ce PMG, en particulier sur les semences de ferme, permet de bien caler la densité de semis et aussi un bon dosage du traitement de semences.

Prendre un échantillon prélevé après triage, le peser et compter tous les grains. Ramener le poids à 1000 grains.

$$\text{PMG} = \text{Poids de l'échantillon} \times 1000 / \text{nb grains de l'échantillon.}$$

Un compteur à grain est à votre disposition à la Chambre d'agriculture au Mée-sur-Seine sur rendez-vous, pour vous permettre de mesurer le PMG de votre semence de ferme.

**Vous pouvez contacter Louise VANCANENBROECK au 07 79 99 53 40, Lucien OUDART au 06 71 39 38 87, Xavier DROUIN au 06 07 18 17 66 et Mathurin PHILIPPEAU au 06 73 35 31 59**

## Raisonnement la dose en grains/m<sup>2</sup>

$$\text{DOSE de SEMIS (kg/ha)} = \text{PMG (en grammes)} \times \text{nombre de grains/m}^2 / 100$$

Densité de semis souhaitée en grains/m <sup>2</sup>	Poids de semences en kg/ha pour un PMG de ..... grammes								
	38	40	42	44	46	48	50	52	54
<b>180</b>	68	72	76	79	83	86	90	94	97
<b>200</b>	76	80	84	88	92	96	100	104	108
<b>220</b>	84	88	92	97	101	106	110	114	119
<b>240</b>	91	96	101	106	110	115	120	125	130
<b>260</b>	99	104	109	114	120	125	130	135	140
<b>280</b>	106	112	118	123	129	134	140	146	151
<b>300</b>	114	120	126	132	138	144	150	156	162
<b>320</b>	122	128	134	141	147	154	160	166	173
<b>340</b>	129	136	143	150	156	163	170	177	184
<b>360</b>	137	144	151	158	166	173	180	187	194
<b>380</b>	144	152	160	167	175	182	190	198	205
<b>400</b>	152	160	168	176	184	192	200	208	216

## RENOUVELLEMENT DU CERTIPHYTO : Rappel

### Certiphyto : inscrivez-vous dès maintenant !

Vous êtes exploitant agricole et **vos Certiphyto sera échu en mars 2021** ? Nous ne pouvons que vous inciter à vous inscrire en septembre. Vous êtes très nombreux à devoir renouveler votre Certiphyto pour mars 2021. Tout le monde ne pourra pas suivre les formations entre le 15 novembre et le 15 janvier.

La Chambre d'agriculture vous propose de renouveler votre Certiphyto aux dates ci-dessous :

Jeudi 3 septembre 2020	78730 ST ARNOULT-EN-YVELINES
Vendredi 4 septembre 2020	77100 MEAUX
Lundi 7 septembre 2020	78200 MAGNANVILLE
Mardi 8 septembre 2020	95000 CERGY
Mercredi 9 septembre 2020	77140 ST PIERRE-LES-NEMOURS
Jeudi 10 septembre 2020	77350 LE MÉE-SUR-SEINE
Lundi 14 septembre 2020	91150 ETAMPES
Mardi 15 septembre 2020	91830 AUVERNAUX
Mercredi 16 septembre 2020	77350 LE MÉE-SUR-SEINE
Vendredi 18 septembre 2020	78490 GALLUIS
Lundi 21 septembre 2020	77350 LE MÉE-SUR-SEINE
Mardi 22 septembre 2020	78200 MAGNANVILLE
Mercredi 23 septembre 2020	77140 ST PIERRE-LES-NEMOURS
Jeudi 24 septembre 2020	91150 ETAMPES

Si votre Certiphyto n'est pas renouvelé dans les temps, il faudra le repasser en tant que primo-accédant par 2 jours de formation avec un test final.

Gagnez du temps et inscrivez-vous directement sur le site de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France : [Inscription en ligne](#)

Pour plus d'informations : Julie ELBÉ (responsable de formation Certiphyto),  
01.39.23.42.27, [julie.elbe@idf.chambagri.fr](mailto:julie.elbe@idf.chambagri.fr)



Retrouvez les bulletins info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.  
La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'accréditation multi-sites porté par l'APCA.

**Toute rediffusion et reproduction interdites.**